

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 10 septembre 2022 de 10h à 18h

Demande de participation

Ce document est à retourner avant le vendredi 8 juillet 2022, par email à :
forumdesassociations@ville-guerande.fr

Ou par courrier à l'Hôtel de Ville :
Forum des Associations, 7 place du Marché au bois, 44350 GUÉRANDE

La Ville de Guérande collecte vos données pour le Forum des associations afin de vous recontacter, si besoin, dans le cadre de l'organisation de l'évènement. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Vos données seront transmises au service communication de la Ville de Guérande. Les données sont conservées 1 an après la fin de l'évènement. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo.guerande@cap-atlantique.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nom de l'association :

.....

Mission(s) de l'association :

.....

Coordonnées de la personne à solliciter pour l'organisation :

Prénom et Nom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Je confirme avoir pris connaissance de la charte et en accepte les conditions.

J'accepte de faire apparaître les informations de l'association sur le forum en ligne (site internet de la Ville – rubrique Associations).

Je souhaite proposer une animation en extérieur, si la situation sanitaire le permet. Dans ce cas, j'accepte d'être contacté par la Direction de la Communication et de l'Évènementiel.

Pour plus d'informations, contactez la Direction de la Communication et de l'Évènementiel :
communication@ville-guerande.fr

Nom, prénom, qualité et signature du représentant de l'association précédés de la mention manuscrite

« lu et approuvé ». À Guérande, le...../ 2022